

# REHABILITATION D'UN IMMEUBLE

4 LOGEMENTS SOCIAUX

14 RUE BERTHERIGUES

13570 BARBENTANE

## LETTRE DE CONSULTATION

*Marché passé selon une procédure adaptée, conformément au guide interne des Marchés de SOLIHA Provence et au code de la commande publique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.*

---

**MARSEILLE, LE 08/07/2024**

## I. ORGANISME

### SOLIHA PROVENCE

L'aqueduc – 10 rue Marc Donadille  
13013 MARSEILLE

Tel : 04 91 11 63 10  
Fax : 04 91 02 92 91

## II. LIEU D'EXECUTION

14 rue Bertherigues – 13570 BARBENTANE

## III. DESCRIPTIF DES PROJETS

Le projet consiste en la réhabilitation d'un immeuble en centre ancien de Pertuis :

- Le rez de chaussée accueillera les parties communes et un logement T4.
- Les deux étages restants accueilleront 3 T2 dont un en duplex

### Liste des lots pour « Réhabilitation d'un immeuble à Pernes les Fontaines »

*Lot 01 – Amiante*

*Lot 02 – Gros œuvre – Charpente / Couverture – Revêtements*

*Lot 03 – Menuiseries Extérieures*

*Lot 04 – Plâtrerie – Peinture – Menuiserie intérieures*

*Lot 05 – Electricité – Ventilation*

*Lot 06 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Production d'eau chaude*

*Lot 07 – Ferronnerie / Serrurerie*

## IV. DEMARRAGE DES TRAVAUX

Démarrage prévisionnel des travaux : **4<sup>ème</sup> semestre 2024**

## V. CONTACTS

### Atelier de Maîtrise d'Œuvre

#### **SOLIHA Provence**

Nicolas ANDRE – Atelier de Maîtrise d'œuvre [n.andre@solihaprovence.fr](mailto:n.andre@solihaprovence.fr)

## VI. TRANSMISSION DES OFFRES ET DATE LIMITE

Les candidats transmettent leur offre aux coordonnées mentionnées ci-dessus, par courrier en recommandé avec accusé de réception.

**Les offres doivent être remises avant le :**

**31/07/2024 à 16h00**

## VII. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres par les candidats.

## VIII. EXAMEN DES OFFRES

Les offres des entreprises seront évaluées en fonction des critères d'appréciation suivants :

**60% : offre économiquement la plus avantageuse**

**20% : la cohérence de l'offre**

**10% : les moyens matériels et humains mis en œuvre**

**10% : la production d'un mémoire relatif au traitement et à l'évacuation des déchets, et aux dispositions prises en matière de lutte contre les nuisances de chantier.**

## IX. SELECTION DE L'OFFRE

Après analyse des offres définitives, **SOLIHA PROVENCE** sélectionne l'offre la plus cohérente. A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou mail.